



Les consommateurs peuvent jouer un rôle dans la prévention de préjudices associés aux accidents liés à la médication.

Bulletin

Volume 17 • Numéro 9 • Le 24 septembre 2026

Les soins palliatifs à domicile et l'utilisation sécuritaire des médicaments

Les soins palliatifs constituent une approche visant à prendre en charge les personnes atteintes d'une maladie grave. Ces soins peuvent être dispensés à domicile et consistent notamment à apporter du réconfort et à améliorer la qualité de vie en aidant à soulager des symptômes tels que la douleur, les variations d'appétit, les difficultés respiratoires, les troubles du sommeil et l'anxiété. Une personne bénéficiant de soins palliatifs peut être amenée à prendre plusieurs médicaments, dont certains présentent un risque élevé de préjudice. La gestion des médicaments peut s'avérer difficile, car les besoins et les plans de traitement d'une personne évoluent au fil du temps. De nombreuses personnes peuvent se partager la prise en charge d'un(e) patient(e), ce qui rend d'autant plus importante une communication claire concernant le plan de traitement.

L'ISMP Canada a reçu des signalements concernant les soins palliatifs dispensés à domicile. La plupart de ces déclarations portaient sur la gestion de pharmacothérapies complexes et sur des problèmes de communication. Tenir un registre précis des médicaments et prendre des notes détaillées sur les échanges au sein de l'équipe soignante permet de réduire le risque d'erreurs médicamenteuses. Si vous ou l'un(e) de vos proches bénéficiez de soins palliatifs à domicile, les conseils suivants peuvent vous être utiles.

Renseignez-vous sur les médicaments.

- Sachez à quoi sert chaque médicament, quelle dose prendre, ainsi que quand et comment le prendre.
- Vérifiez chaque médicament pour vous assurer que son nom, sa concentration, sa posologie, sa forme et son aspect correspondent bien à ce que vous vous attendiez.
- Conservez une liste à jour de vos médicaments et demandez à l'équipe soignante ou au(à la) pharmacien(ne) de la vérifier régulièrement, en particulier lorsqu'un traitement médicamenteux est commencé, arrêté ou modifié.



Faites le suivi de tous les médicaments, qu'ils soient sur ordonnance ou non.

- Organisez les médicaments à l'aide de plaquettes alvéolées ou de piluliers, dans la mesure du possible.
- Programmez des rappels de prise de médicaments à l'aide d'alarmes ou d'applis mobiles.
- Notez chaque prise à l'aide d'un tableau ou d'une liste de vérification, d'un calendrier, d'une appli mobile ou d'un agenda, afin que toutes les personnes qui s'occupent du(de la) patient(e) sachent quand la dernière prise a eu lieu.

Réévaluer les traitements médicamenteux à mesure que les besoins évoluent.

- Si la déglutition devient difficile, demandez au(à la) pharmacien(ne) ou à l'équipe soignante si le médicament est disponible sous une autre forme (p. ex. un timbre, un comprimé soluble, un liquide ou une injection).
- Débarrassez-vous des anciens médicaments à la maison une fois que leur prise a été arrêtée ou modifiée.
- Informez toutes les personnes participant aux soins de tout changement de traitement.

Les bulletins d'information Erreurmed sont examinés par des consommateurs qui s'engagent à améliorer la sécurité des médicaments. Les enseignements tirés des déclarations des consommateurs sont partagés avec les professionnels de la santé grâce aux publications de l'ISMP Canada. Ce bulletin contient de l'information sur l'utilisation sécuritaire des médicaments. À vocation non commerciale, le bulletin n'est pas assujéti à la Loi canadienne anti-pourriel. * Le soutien financier a été fourni par Santé Canada. Les opinions exprimées dans ce document ne sont pas nécessairement celles de Santé Canada. Erreurmed est un élément du [système canadien de déclaration et de prévention des incidents médicamenteux \(SCDPIM\)](#).

Signaler une erreur : erreurmed.ca

© Institut pour la sécurité des médicaments aux patients du Canada. Tous droits réservés.